

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/07/2026 - 16791 - 2021 B 04699 - 902 400 019 - A.M.G (ASSISTANCE
MAINTENANCE GAZ)

Désignation de l'entreprise A.M.G (ASSISTANCE MAINTENANCE GAZ) Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 68 BOULEVARD DES ALPES 13012 MARSEILLE

Numéro SIRET * 9 0 2 4 0 0 0 1 9 0 0 0 1 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 5)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 253	14 455	5 798	9 982
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	20 253	14 455	5 798	9 982
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	13 217		13 217	17 768
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	6 365	6 365	9 099	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	25 580	25 580	32 323	
	Total II	096	098	45 163	45 163	59 190	
Total général (I+II)		110	112	65 416	14 455	50 961	69 172

PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		40 250		40 851	
	Résultat de l'exercice	136		4 476		2 149	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		45 825		44 100	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156				2 430	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		2 342		7 234	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	1	4		32	
	Comptes courants d'associés	173		36		9 303	
	Autres dettes	175		2 754		6 074	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		5 136		25 072	
	Total général (I + II + III)	180		50 961		69 172	

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		18 997
Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }		215		214		(155)
services *		217		218	65 715	67 677
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	0	149
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	65 715	86 668
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	19 525	34 134
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	34 886	41 934
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244	1 341	963
Rémunérations du personnel *				250		
Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380			252		
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	4 184	4 184
Dotations aux dépréciations				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	333	2
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	60 269	81 217
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 446	5 451
Produits financiers (III)				280	1	1
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294	258	760
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300	581	4 420
	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	132	(1 877)
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	4 476	2 149
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 476	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	132	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	2 018	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44 sexes)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 sexes)	127	342
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 quinquies)	991	
Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352	6 626	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	6 626	372

Maintenance Garz
Plomberie
100 019
154 rue
A Marseille

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Certifié conforme à la loi

 Assistance Maintenance Gaz
Plomberie
43012 Marseille
RCS 902 400 019
Marseille

A.M.G
(ASSISTANCE MAINTENANCE GAZ)
SAS au Capital de 1000 Euros
68 BD DES ALPES
13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 902 400 019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à 10 heures, les associés de la Société A.M.G (ASSISTANCE MAINTENANCE GAZ), société par action simplifiée au capital de 1000 Euros, dont le siège est 68 BD DES ALPES 13012 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n°902 400 019, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'assemblée est présidée par Mr CHOURAQUI Dan, président.

Le président constate d'après la feuille de présence que toutes les parts composant le capital social sont présentes. En conséquence, le quorum atteint étant de 100 % l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats.



Assistance Maintenance Gaz
Plomberie
13012 Marseille
RCS 902 400 019
Marseille

Artifices - 21/07/2025

Puis il donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, puis avoir examiné les comptes de l'exercice, l'assemblée générale déclare :

- Approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- en conséquence donne au président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

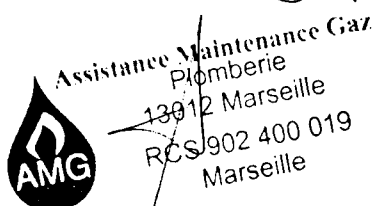
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la répartition du résultat de l'exercice proposée par la gérance et décide en conséquence d'affecter le Benefice s'élevant à 2 149 Euros de la façon suivante :

- La totalité, soit 2 149 € sera affecté au compte report à nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé, procès-verbal, signé, par la présidence et les actionnaires présents.



Stéphane Lafont
11/01/2025